

# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le 14/04/2026

ID : 031-243100732-20260410-202604027-DE



**Communauté de Communes  
DES COTEAUX DU GIROU**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU VENDREDI 10 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste CAPEL.

### Délégués titulaires présents :

Bazus	Brigitte GALY
Bourepous-Riquet	Philippe SELLES,
Garidech	Vincent RICHARD, Maryse AUGER, Frédéric VANNIER, Séverine CALMETTES
Gauré	Christian GALINIER
Gémil	Jean-Noël BAUDOU
Gragnague	Daniel CALAS, Didier AVERSENG, Martine DUTHEY, Amador ESPARZA, Stéphanie GONCALVES
Lapeyrouse-Fossat	Eric BRESSAND, Marie-Christine ALAUX, Jean-Philippe MILLERAND, Nadia DE MUNTER, Eric VASSAL
Lavalette	Didier GOMEZ, Blandine MENARD,
Montastruc-La-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, Nathalie CACHELET, William LASKIER, Virginie MEYER, Laurence PELLIER, Serge PEREZ, Alain RISON, Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY
Montjoire	Jean-François CASALE
Montpitol	Nathalie RAOUX, Jean-Michel BERSIA
Paulhac	Thierry CASTET, Grégory SEGUR
Roquesérière	Eric COGO
Saint-Jean L'Herm	Véronique RA BANEL
Saint-Marcel-Paulel	Pierrette JARNOLE
Saint-Pierre	Daniel VITORINO, Aurélie SECULA, Laurence GALINIER, Sylvain MASSON,
Verfeil	Christine LAVENAN, Clément SCHIFANO
Villariès	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO

DATE DE LA CONVOCATION		
31 mars 2026		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	45	46
		Pour : 46
		Contre : 0
		Abstention : 0

### Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Verfeil Sébastien FAUCON ayant donné pouvoir à Sylvain MASSON

La secrétaire de séance : Nathalie RAOUX

## N° 2026-04-027 : DESIGNATION DES DELEGUES POUR LE SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD TOULOUSAIN.

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire, l'assemblée délibérante doit désigner ses représentants au Syndicat Mixte du SCOT NORD TOULOUSAIN.

Il est rappelé que le nombre de délégués est fixé par les statuts des différents syndicats et que l'élection de délégués suppléants n'est possible que dans la mesure où celle-ci a été prévue par les statuts.

Les délégués suppléants peuvent siéger au sein de l'organe délibérant avec voix délibérative en cas d'absence ou d'empêchement des délégués titulaires. Ils ne sont pas nominativement rattachés à un délégué titulaire.

**VU** les statuts du syndicat le Conseil Communautaire devra désigner **7 délégués Titulaires** et **7 délégués Suppléants** pour représenter la Communauté de Communes au sein du SCOT.

Les délégués devront être élus par le Conseil Communautaire au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Dès lors, le scrutin est secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité de l'organe délibérant de la Communauté de Communes.

**VU** l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles L 2121-21 et 5211-1 du CGCT,

*A l'unanimité les membres du Conseil Communautaire décident de ne pas procéder à la désignation des délégués au Syndicat Mixte du SCOT NORD TOULOUSAIN à bulletin secret.*

Communauté de Communes des Coteaux du Girou – 31380 GRAGNAGUE

Tel : 05 34 27 45 73

Fax : 05 61 35 32 21

Courriel : [contact@coteauxdugirou.fr](mailto:contact@coteauxdugirou.fr)

**ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES****SONT CANDIDATS**

<b>DÉLÉGUÉS TITULAIRES</b>	<b>COMMUNES</b>
AUGER Maryse	Garidech
SECLA Aurélie	Verfeil
BACHELET Nathalie	Montastruc-la-Conseillère
RAYNAUD Jean-Pascal	Montjoire
THIBAUD Nathalie	Paulhac
CASTET Thierry	Roquesérière
GOUZI Benoit	Lavalette

Ont obtenu :

<b>DÉLÉGUÉS TITULAIRES</b>	<b>NOMBRE DE VOIX</b>
AUGER Maryse	46
SECLA Aurélie	46
BACHELET Nathalie	46
RAYNAUD Jean-Pascal	46
THIBAUD Nathalie	46
CASTET Thierry	46
GOUZI Benoit	46

**ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS****SONT CANDIDATS**

<b>DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS</b>	<b>COMMUNES</b>
JEANNE-BROU Sébastien	Verfeil
RAOUX Nathalie	Paulhac
VASSAL Eric	Lapeyrouse-Fossat
PINAR Sylvain	Saint-Pierre
CHERTA Alain	Gauré
MARONESE Corinne	Bonrepos-Riquet
VOISARD Vanessa	Montpitol

Ont obtenu :

<b>DÉLÉGUÉ</b>	<b>NOMBRE DE VOIX</b>
JEANNE-BROU Sébastien	46
RAOUX Nathalie	46
VASSAL Eric	46
PINAR Sylvain	46
CHERTA Alain	46
MARONESE Corinne	46
VOISARD Vanessa	46

Pour rappel la liste des délégués élus sont :

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Communautaire désigne :

	NOMS ET PRENOMS	ADRESSES	COMMUNES	SEXES
Délégués Titulaires	1.AUGER Maryse	63, route de Castelnaud	GARIDECH	F
	2.SECULA Aurélie	23, avenue Jean Moulis	VERFEIL	F
	3.BACHELET Nathalie	3, avenue du Chemin de Ronde	MONTASTRUC-LA -CONSEILLERE	F
	4.RAYNAUD Jean-Pascal	789, chemin de Guirmanel	MONTJOIRE	M
	5.THIBAUD Nathalie	23 chemin l'Enfan	PAULHAC	F
	6.CASTET Thierry	1278 route de Génil	ROQUESERIERE	M
	7.GOUZI Benoit	22 route de Laoureaux	LAVALETTE	M
Délégués Suppléants	1.JEANNE-BROU Sébastien	2 impasse du Pastel	VERFEIL	M
	2.RAOUX Nathalie	12 chemin le Clôt Mayral	PAULHAC	F
	3.VASSAL Eric	6 chemin de Buissaison	LAPEYROUSE-FOSSAT	M
	4.PINAR Sylvain	1310 route des Crêtes	SAINTE-PIERRE	M
	5.CHERTA Alain	26 avenue Edouard Duleu	GAURE	M
	6.MARONESE Corinne	403 route de l'Hermitage	BONREPOS-RIQUET	F
	7.VOISARD Vanessa	27 route du Lac	MONTPIROL	F

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Jean-Baptiste CAPEL



La Secrétaire  
Nathalie RAOUX



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publiée par Jean-Baptiste CAPEL (Président)  
le : 14 / 04 / 2026

# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le 14/04/2026

ID : 031-243100732-20260410-202604028-AU



Communauté de Communes  
DES COTEAUX DU GIROU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU VENDREDI 10 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste CAPEL.

### Délégués titulaires présents :

Bazus	Brigitte GALY
Bonrepos-Riquet	Philippe SELLES,
Garidech	Vincent RICHARD, Maryse AUGER, Frédéric VANNIER, Séverine CALMETTES
Gauré	Christian GALINIER
Gémil	Jean-Noël BAUDOU
Gragnague	Daniel CALAS, Didier AVERSENG, Martine DUTHEY, Amador ESPARZA, Stéphanie GONCALVES
Lapeyrouse-Fossat	Eric BRESSAND, Marie-Christine ALAUX, Jean-Philippe MILLERAND, Nadia DE MÜNTER, Eric VASSAL
Lavalette	Didier GOMEZ, Blandine MENARD,
Montastruc-La-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, Nathalie BACHELET, William LASKIER, Virginie MEYER, Laurence PELLIER, Serge PEREZ, Alain RISON,
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY
Montpitol	Jean-François CASALE
Paulhac	Nathalie RAOUX, Jean-Michel BERSIA
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR
Saint-Jean L'Herm	Eric COGO
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Daniel VITORINO, Aurélie SECULA, Laurence GALINIER, Sylvain MASSON, Christine LAVENAN, Clément SCHIFANO
Villariès	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO

### Délégués Titulaires Absents excusés avant donné pouvoir :

Verfeil Sébastien FAUCON ayant donné pouvoir à Sylvain MASSON

**La secrétaire de séance :** Nathalie RAOUX

DATE DE LA CONVOCATION		
31 mars 2026		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	45	46
		Pour : 46
		Contre : 0
		Abstention : 0

## N° 2026-04-028 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS POUR DECOSET.

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire, l'assemblée délibérante doit désigner ses représentants à DECOSET.

Monsieur le Président rappelle que le nombre de délégués est fixé par les statuts des différents syndicats et que l'élection de délégués suppléants n'est possible que dans la mesure où celle-ci a été prévue par les statuts.

Les délégués suppléants peuvent siéger au sein de l'organe délibérant avec voix délibérative en cas d'absence ou d'empêchement des délégués titulaires. Ils ne sont pas nominativement rattachés à un délégué titulaire.

**VU** les statuts du syndicat le Conseil Communautaire devra désigner **2 délégués Titulaires** pour représenter la Communauté de Communes au sein de DECOSET.

Vu les articles L 2121-21 et 5211-1 du CGCT, les délégués devront être élus par le Conseil Communautaire au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Dès lors, le scrutin est secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité de l'organe délibérant de la Communauté de Communes.

**VU** l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles L 2121-21 et 5211-1 du CGCT,

*A l'unanimité les membres du Conseil Communautaire décident de ne pas procéder à la désignation des délégués à DECOSET à bulletin secret.*

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le 14/04/2026

ID : 031-243100732-20260410-202604028-AU

S'LO

SONT CANDIDATS

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	COMMUNES
GOMEZ Didier	LAVALETTE
CAPEL Jean-Baptiste	MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE

Ont obtenu :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	NOMBRE DE VOIX
GOMEZ Didier	46
CAPEL Jean-Baptiste	46

La liste des délégués élus sont :

	NOMS ET PRENOMS	ADRESSES	COMMUNES	SEXES
Délégués Titulaires	1. GOMEZ Didier	11 rue de la Colombe	LAVALETTE	M
	2. CAPEL Jean-Baptiste	52 avenue du Général de Castelnau	MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE	M

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Jean-Baptiste CAPEL



La Secrétaire  
Nathalie RAOUX



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Publiée par Jean-Baptiste CAPEL (Président)  
le : 14/04/2026

# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le 14/04/2026

ID : 031-243100732-20260410-202604029-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU VENDREDI 10 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste CAPEL.

### Délégués titulaires présents :

Bazus	Brigitte GALY
Bourepes-Riquet	Philippe SEILLES,
Garidech	Vincent RICHARD, Maryse AUGER, Frédéric VANNIER, Séverine CALMETTES
Gauré	Christian GALINIER
Gémil	Jean-Noël BAUDOU
Gragnague	Daniel CALAS, Didier AVERSENG, Martine DUTHEY, Amador ESPARZA, Stéphanie GONCALVES
Lapeyrouse-Fossat	Eric BRESSAND, Marie-Christine ALAUX, Jean-Philippe MILLERAND, Nadia DE MUNTER, Eric VASSAL
Lavalette	Didier GOMEZ, Blandine MENARD,
Montastruc-La-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, Nathalie BACHELET, William LASKIER, Virginie MEYER, Laurence PELLIER, Serge PEREZ, Alain RISON, Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY
Montjoire	Jean-François CASALE
Montpitol	Nathalie RAOUX, Jean-Michel BERSIA
Paulhac	Thierry CASTET, Grégory SEGUR
Roquesérière	Eric COGO
Saint-Jean L'Herm	Véronique RABANEL
Saint-Marcel-Paulel	Pierrette JARNOLE
Saint-Pierre	Daniel VITORINO, Aurélie SECULA, Laurence GALINIER, Sylvain MASSON,
Verfeil	Christine LAVENAN, Clément SCHIFANO
Villariès	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO

DATE DE LA CONVOCATION		
31 mars 2026		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	45	46
		Pour : 46
		Contre : 0
		Abstention : 0

### Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Verfeil Sébastien FAUCON ayant donné pouvoir à Sylvain MASSON

**La secrétaire de séance :** Nathalie RAOUX

### N° 2026-04-029 : DESIGNATION DES DELEGUES AU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL PAYS TOLOSAN (PETR).

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire, l'assemblée délibérante doit désigner ses représentants au Pole d'Equilibre Territorial Pays Tolosan (PETR).

Monsieur le Président rappelle que le nombre de délégués est fixé par les statuts des différents syndicats et que l'élection de délégués suppléants n'est possible que dans la mesure où celle-ci a été prévue par les statuts.

Les délégués suppléants peuvent siéger au sein de l'organe délibérant avec voix délibérative en cas d'absence ou d'empêchement des délégués titulaires. Ils ne sont pas nominativement rattachés à un délégué titulaire.

**VU** les statuts du PETR, le Conseil Communautaire devra désigner **9 délégués Titulaires et 9 délégués Suppléants** pour représenter la Communauté de Communes au sein du PETR.

Les délégués devront être élus par le Conseil Communautaire au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Dès lors, le scrutin est secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité de l'organe délibérant de la Communauté de Communes.

**VU** l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles L 2121-21 et 5211-1 du CGCT,

*A l'unanimité les membres du Conseil Communautaire décident de ne pas procéder à la désignation des délégués au Pole d'Equilibre Territorial Pays Tolosan (PETR) à bulletin secret.*

## **ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES**

### **SONT CANDIDATS**

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	COMMUNES
AUGER Maryse	GARIDECH
MONTAGNON Renaud	VERFEIL
MILLET Véronique	MONTASTRUC-LA CONSEILLERE
MENARD Blandine	LAVALETTE
MANSON Sandrine	GAURE
SEILLES Philippe	BONREPOS-RIQUET
BRESSAND Eric	LAPEYROUSE-FOSSAT
ROUMAGNAC Léandre	VILLARIES
CALAS Daniel	GRAGNAGUE

Ont obtenu :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	NOMBRE DE VOIX
AUGER Maryse	46
MONTAGNON Renaud	46
MILLET Véronique	46
MENARD Blandine	46
MANSON Sandrine	46
SEILLES Philippe	46
BRESSAND Eric	46
ROUMAGNAC Léandre	46
CALAS Daniel	46

## **ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS**

### **SONT CANDIDATS**

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	COMMUNES
GOUSMAR Isabelle	MONTJOIRE
VASSAL Eric	LAPEYROUSE-FOSSAT
MARTINI Sylvain	MONTASTRUC-LA CONSEILLERE
BACHELET Nathalie	MONTASTRUC-LA CONSEILLERE
CALMETTES Séverine	GARIDECH
PRADEL Meryl	MONTPITOL
BERNARD Patrick	LAVALETTE
LASKIER William	MONTASTRUC-LA CONSEILLERE
THOMAS Sylvain	LAPEYROUSE-FOSSAT

Ont obtenu :

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	NOMBRE DE VOIX
GOUSMAR Isabelle	46
VASSAL Eric	46
MARTINI Sylvain	46
BACHELET Nathalie	46
CALMETTES Séverine	46
PRADEL Meryl	46
BERNARD Patrick	46
LASKIER William	46
THOMAS Sylvain	46

Pour rappel la liste des délégués élus sont :

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Communautaire désigne :

	NOMS ET PRENOMS	ADRESSES	COMMUNES	SEXES
Délégués Titulaires	1. AUGER Maryse	63 route de Castelnau	GARIDECH	F
	2. MONTAGNON Renaud	1 rue du Pays de Cocagne	VERFEIL	M
	3. MILLET Véronique	80 avenue du Général de Castelnau	MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE	F
	4. MENARD Blandine	19 rue de la Colombe	LAVALETTE	F
	5. MANSON Sandrine	15 avenue Edouard Duleu	GAURE	F
	6. SEILLES Philippe	56 route du Château	BONREPOS-RIQUET	M
	7. BRESSAND Eric	1 rue des Poiriers	LAPEYROUSE-FOSSAT	M
	8. ROUMAGNAC Léandre	237 chemin de Vigne-Barrade	VILLARIES	M
	9. CALAS Daniel	602 avenue du Chalet	GRAGNAGUE	M
Délégués Suppléants	1. GOUSMAR Isabelle	11 chemin des Sablières	MONTJOIRE	F
	2. VASSAL Eric	6 chemin de Buisson	LAPEYROUSE-FOSSAT	M
	3. MARTINI Sylvain	6 Clos Moulis	MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE	M
	4. BACHELET Nathalie	3 avenue du Chemin de Ronde	MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE	F
	5. CALMETTES Séverine	26 RD 888	GARIDECH	F
	6. PRADEL Meryl	7 impasse de la Soulade	MONTPILOT	F
	7. BERNARD Patrick	9 chemin du Moulin de Riqui la Deveze	LAVALETTE	M
	8. LASKIER William	4 allée du Souleilha	MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE	M
	9. THOMAS Sylvain	80 chemin de Belloc	LAPEYROUSE-FOSSAT	M

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Jean-Baptiste CAPEL



La Secrétaire  
Nathalie RAOUX



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publiée par Jean-Baptiste CAPEL (Président)  
le: 14/04/2026

# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le 14/04/2026

ID : 031-243100732-20260410-202604030-DE

S'LO



Communauté de Communes  
DES COTEAUX DU GIROU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU VENDREDI 10 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste CAPEL.

### Délégués titulaires présents :

Bazus	Brigitte GALY
Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES,
Garidech	Vincent RICHARD, Maryse AUGER, Frédérique VANNIER, Séverine CALMETTES
Gaurè	Christian GALINIER
Gémil	Jean-Noël BAUDOU
Gragnague	Daniel CALAS, Didier AVERSENG, Martine DUTHEY, Amador ESPARZA, Stéphanie GONCALVES
Lapeyrouse-Fossat	Eric BRESSAND, Marie-Christine ALAUX, Jean-Philippe MILLERAND, Nadia DE MUNTIER, Eric VASSAL
Lavalette	Didier GOMEZ, Blandine MENARD,
Montastruc-La-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, Nathalie BACHELET, William LASKIER, Virginie MEYER, Laurence PELLIER, Serge PEREZ, Alain RISON, Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY
Montjoire	Jean-François CASALE
Montpitol	Nathalie RAOUX, Jean-Michel BERSIA
Paulhac	Thierry CASTET, Grégory SEGUR
Roquesérière	Eric COGO
Saint-Jean L'Herm	Véronique RABANEL
Saint-Marcel-Paulel	Pierrette JARNOLE
Saint-Pierre	Daniel VITORINO, Aurélie SECULA, Laurence GALINIER, Sylvain MASSON,
Verfeil	Christine LAVENAN, Clément SCHIFANO
Villariès	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO

DATE DE LA CONVOCATION		
31 mars 2026		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	45	46
		Pour : 46
		Contre : 0
		Abstention : 0

### Délégués Titulaires Absents excusés avant donné pouvoir :

Verfeil Sébastien FAUCON ayant donné pouvoir à Sylvain MASSON

**La secrétaire de séance :** Nathalie RAOUX

## N° 2026-04-030: DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU GROUPE D'ACTION LOCAL (GAL) : PETR

Le Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays Tolosan constitue un ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics sur les territoires ruraux (élus locaux, représentants d'établissement publics ou d'entreprises, chambres consulaires, associations...) qui définit une stratégie ciblée pour le territoire de projet du Pays Tolosan, gère et attribue les fonds européens du dispositif LEADER aux porteurs de projet publics et privés.

La parité société civile/ élus est fixée par convention :

« Dans la composition du comité de programmation, les autorités publiques ou un groupement d'intérêt ne peuvent représenter plus de 50 % des droits de vote. »

La stratégie LEADER 2023-2027 fixe à 16 membres le Groupe d'Action Local du Pays Tolosan.

Le collège de la société civile se compose de 8 membres titulaires et de 8 membres suppléants.

Le collège des élus est constitué de 8 membres titulaires et de 8 membres suppléants.

Le Conseil Communautaire devra désigner **1 membre titulaire et 1 membre suppléant dont 1 membre sur les 2 devra être déjà élu au PETR et l'autre non.**

Communauté de Communes des Coteaux du Girou – 31380 GRAGNAGUE

Tel : 05 34 27 45 73

Fax : 05 61 35 32 21

Courriel : [contact@coteauxdugirou.fr](mailto:contact@coteauxdugirou.fr)

**SONT CANDIDATS :**

TITULAIRE	SUPLÉANT
AUGER Maryse	VITORINO Daniel

Entendu l'exposé du Président,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire à l' Unanimité :

- **DESIGNE** les membres ci-dessous pour représenter la Communauté de Communes des Coteaux du Girou au Groupe d'Action Locale du Pays Tolosan :

	NOMS ET PRENOMS	ADRESSES	COMMUNES	SEXES
Délégué Titulaire	AUGER Maryse	63 route de Castelnaud	GARIDECH	F
Délégué Suppléant	VITORINO Daniel	11 avenue Jean Moulis	VERFEIL	M

- **DE DONNER MANDAT** à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Jean-Baptiste CAPEL



La Secrétaire  
Nathalie RAOUX



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Publiée par Jean-Baptiste CAPEL (Président)  
le : 14 /04/ 2026

# DÉLIBÉRATIONS



Communauté de Communes  
DES COTEAUX DU GIROU

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le 14/04/2026

ID : 031-243100732-20260410-202604031-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU VENDREDI 10 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste CAPEL.

### Délégués titulaires présents :

Bazus	Brigitte GALY
Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES,
Garidech	Vincent RICHARD, Maryse AUGER, Frédéric VANNIER, Séverine CALMETTES
Gauré	Christian GALINIER
Gémil	Jean-Noël BAUDOU
Gragnague	Daniel CALAS, Didier AVERSENG, Martine DUTHEY, Amador ESPARZA, Stéphanie GONCALVES
Lapeyrouse-Fossat	Eric BRESSAND, Marie-Christine ALAUX, Jean-Philippe MILLERAND, Nadia DE MUTER, Eric VASSAL
Lavalette	Didier GOMEZ, Blandine MENARD,
Montastruc-La-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, Nathalie BACHELET, William LASKIER, Virginie MEYER, Laurence PELLIER, Serge PEREZ, Alain RISON, Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY
Montjoire	Jean-François CASALE
Montpitot	Nathalie RAOUX, Jean-Michel BERSIA
Paulhac	Thierry CASTET, Grégory SEGUR
Roquesérière	Eric COGO
Saint-Jean L'Hem	Véronique RABANEL
Saint-Marcel-Paulel	Pierrette JARNOLE
Saint-Pierre	Daniel VITORINO, Aurélie SECULA, Laurence GALINIER, Sylvain MASSON,
Verfeil	Christine LAVENAN, Clément SCHIFANO
Villariès	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO

### Délégués Titulaires Absents excusés avant donné pouvoir :

Verfeil Sébastien FAUCON ayant donné pouvoir à Sylvain MASSON

**La secrétaire de séance :** Nathalie RAOUX

DATE DE LA CONVOCATION		
31 mars 2026		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	45	46
		Pour : 46
		Contre : 0
		Abstention : 0

## N° 2026-04-031 : DESIGNATION DE DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET DE VALORISATION DE L'ICPE DE VILLENEUVE LES BOULOC.

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire, l'assemblée délibérante doit désigner ses représentants à l'ICPE VILLENEUVE LES BOULOC.

Depuis l'année 2017, les Communes de BAZUS, MONTJOIRE et VILLARIES sont représentées par la Communauté de Communes des Coteaux du Girou au sein du Syndicat Mixte de Gestion et de Valorisation de l'ICPE de VILLENEUVE LES BOULOC.

Ce syndicat gère le suivi post-exploitation d'un centre d'enfouissement technique.

Il est rappelé que le nombre de délégués est fixé par les statuts des différents syndicats et que l'élection de délégués suppléants n'est possible que dans la mesure où celle-ci a été prévue par les statuts.

Les délégués suppléants peuvent siéger au sein de l'organe délibérant avec voix délibérative en cas d'absence ou d'empêchement des délégués titulaires. Ils ne sont pas nominativement rattachés à un délégué titulaire.

**VU** les statuts du syndicat le Conseil Communautaire devra désigner **3 délégués Titulaires et 3 délégués Suppléants** pour représenter la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte de Gestion et de Valorisation de l'ICPE de VILLENEUVE LES BOULOC.

**Les communes concernées sont BAZUS, MONTJOIRE et VILLARIES.**

Les délégués devront être élus par le Conseil Communautaire au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Dès lors, le scrutin est secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité de l'organe délibérant de la Communauté de Communes.

VU l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU les articles L 2121-21 et 5211-1 du CGCT,

**A l'unanimité les membres du Conseil Communautaire décident de ne pas procéder à la désignation des délégués au Syndicat Mixte de gestion et de valorisation de L'ICPE DE VILLENEUVE LES BOULOC à bulletin secret.**

**ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES****SONT CANDIDATS**

	DÉLÉGUÉS	COMMUNES
DÉLÉGUÉ TITULAIRE	LOZANO Jean-François	VILLARIES
DÉLÉGUÉ TITULAIRE	DRUILLE Gérard	BAZUS
DÉLÉGUÉ TITULAIRE	GAY Patrick	MONTJOIRE

Ont obtenu :

DÉLÉGUÉS	NOMBRE DE VOIX
LOZANO Jean-François	46
DRUILLE Gérard	46
GAY Patrick	46

**ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS****SONT CANDIDATS**

	DÉLÉGUÉS	COMMUNES
DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	ROUMAGNAC Léandre	VILLARIES
DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	MEJA Frédéric	BAZUS
DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	GOUSMAR Isabelle	MONTJOIRE

Ont obtenu :

DÉLÉGUÉS	NOMBRE DE VOIX
ROUMAGNAC Léandre	46
MEJA Frédéric	46
GOUSMAR Isabelle	46

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le 14/04/2026

ID : 031-243100732-20260410-202604031-DE

S'LO

Pour rappel la liste des délégués élus sont :

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Communautaire désigne :

	NOMS ET PRENOMS	ADRESSES	COMMUNES	SEXES
Délégués Titulaires	1.LOZANO Jean-François	130 chemin de Vigne-Barrade	VILLARIES	M
	2.DRUILLE Gérard	205 route de Gargas	BAZUS	M
	3.GAY Patrick	714 chemin des Sablières	MONTJOIRE	M
Délégués Suppléants	4.ROUMAGNAC Léandre	237 chemin de Vigne-Barrade	VILLARIES	M
	5.MEJA Frédéric	530 route de Montjoire	BAZUS	M
	6.GOUSMAR Isabelle	11 chemin des Sablières	MONTJOIRE	F

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Jean-Baptiste CAPEL



La Secrétaire  
Nathalie RAOUX



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publiée par Jean-Baptiste CAPEL (Président)  
le : 14 /04/ 2026

# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le 14/04/2026

ID : 031-243100732-20260410-202604032-DE

S'LO



Communauté de Communes  
DES COTEAUX DU GIROU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU VENDREDI 10 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste CAPEL.

### Délégués titulaires présents :

Bazus	Brigitte GALLY
Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES,
Garidech	Vincent RICHARD, Maryse AUGER, Frédéric VANNIER, Séverine CALMETTES
Gauré	Christian GALINIER
Gémil	Jean-Noël BAUDOUD
Gragnague	Daniel CALAS, Didier AVERSENG, Martine DUTHEY, Amador ESPARZA, Stéphanie GONCALVES
Lapeyrouse-Fossat	Eric BRESSAND, Marie-Christine ALAUX, Jean-Philippe MILLERAND, Nadia DE MUNTER, Eric VASSAL
Lavalette	Didier GOMEZ, Blandine MENARD,
Montastruc-La-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, Nathalie BACHELET, William LASKIER, Virginie MEYER, Laurence PELLIER, Serge PEREZ, Alain RISON, Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY
Montjoie	Jean-François CASALE
Montpitol	Nathalie RAOUX, Jean-Michel BERSIA
Paulhac	Thierry CASTET, Grégory SEGUR
Roquesérière	Eric COGO
Saint-Jean L'Hem	Véronique RABANEL
Saint-Marcel-Paulel	Pierrette JARNOLE
Saint-Pierre	Daniel VITORINO, Aurélie SECULA, Laurence GALINIER, Sylvain MASSON,
Verfeil	Christine LAVENAN, Clément SCHIFANO
Villariès	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO

DATE DE LA CONVOCAATION		
31 mars 2026		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exerceice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	45	46
		Pour : 46
		Contre : 0
		Abstention : 0

### Délégués Titulaires Absents excusés avant donné pouvoir :

Verfeil Sébastien FAUCON ayant donné pouvoir à Sylvain MASSON

La secrétaire de séance : Nathalie RAOUX

### N° 2026-04-032 : DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA COMMISSION CONSULTATIVE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA HAUTE-GARONNE (SDEHG).

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire, l'assemblée délibérante doit désigner ses représentants à la Commission Consultative du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG).

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, transposées à l'article L.2224-37-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant la création par les syndicats intercommunaux ou mixtes d'énergies d'une commission consultative chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données.

### Prérogatives de cette commission :

- Elle doit coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissements et faciliter l'échange de données.
- Elle comprend un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des EPCI concernés, ces derniers disposant d'au moins un représentant.
- Elle est présidée par le président du syndicat ou son représentant et se réunit au moins une fois par an.

Monsieur le Président rappelle que le nombre de délégués est fixé par les statuts des différents syndicats et que l'élection de délégués suppléants n'est possible que dans la mesure où celle-ci a été prévue par les statuts.

Les délégués suppléants peuvent siéger au sein de l'organe délibérant avec voix délibérative en cas d'absence ou d'empêchement des délégués titulaires. Ils ne sont pas nominativement rattachés à un délégué titulaire.

VU l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire devra désigner **1 Représentant pour représenter la Communauté de Communes au sein de la commission consultative.**

Vu les articles L. 2121-21 et 5211-1 du CGCT, les délégués devront être élus par le Conseil Communautaire au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Dès lors, le scrutin est secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité de l'organe délibérant de la Communauté de Communes.

*A l'unanimité les membres du Conseil Communautaire décident de ne pas procéder à la désignation du représentant à la Commission Consultative du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG) à bulletin secret.*

**EST CANDIDAT :**

DÉLÉGUÉ	COMMUNE
VITORINO Daniel	VERFEIL

Entendu l'exposé du Président,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire à l' Unanimité :

- **DESIGNE** le délégué à la commission consultative du Syndicat Départemental d'énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) :

DELEGUE	ADRESSE	COMMUNE	SEXE
VITORINO Daniel	11 avenue Jean Moulis	VERFEIL	M

- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents. Pour copie conforme.

Le Président  
Jean-Baptiste CAPEL



La Secrétaire  
Nathalie RAOUX



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Publiée par Jean-Baptiste CAPEL (Président)  
le : 14/04/2026

# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le 14/04/2026

ID : 031-243100732-20260410-202604033-DE

S'LO



Communauté de Communes  
DES COTEAUX DU GIROU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU VENDREDI 10 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste CAPEL.

### Délégués titulaires présents :

Bazus	Brigitte GALY
Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Garidech	Vincent RICHARD, Maryse AUGER, Frédéric VANNIER, Séverine CALMETTES
Gauré	Christian GALINIER
Gémil	Jean-Noël BAUDOU
Gragnague	Daniel CALAS, Didier AVERSENG, Martine DUTHEY, Amador ESPARZA, Stéphanie GONCALVES
Lapeyrouse-Fossat	Eric BRESSAND, Marie-Christine ALAUX, Jean-Philippe MILLERAND, Nadia DE MUNTER, Eric VASSAL
Lavalette	Didier GOMEZ, Blandine MENARD,
Montastruc-La-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, Nathalie BACHELET, William LASKIER, Virginie MEYER, Laurence PELLIER, Serge PEREZ, Alain RISON, Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY
Montjoie	Jean-François CASALE
Montpitol	Nathalie RAOUX, Jean-Michel BERSIA
Paulhac	Thierry CASTET, Grégory SEGUR
Roquesérière	Eric COGO
Saint-Jean L'Herm	Véronique RABANEL
Saint-Marcel-Paulel	Pierrette JARNOLE
Saint-Pierre	Daniel VITORINO, Aurélie SECULA, Laurence GALINIER, Sylvain MASSON, Christine LAVENAN, Clément SCHIFANO
Verfeil	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO
Villariès	

DATE DE LA CONVOCAION		
31 mars 2026		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	45	46
		Pour : 46
		Contre : 0
		Abstention : 0

### Délégués Titulaires Absents excusés avant donné pouvoir :

Verfeil Sébastien FAUCON ayant donné pouvoir à Sylvain MASSON

La secrétaire de séance : Nathalie RAOUX

## N° 2026-04-033 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DU BASSIN HERS GIROU

Comme Suite au renouvellement du Conseil Communautaire, l'assemblée délibérante doit désigner ses représentants au Syndicat Mixte du Bassin Hers Girou.

Le syndicat du bassin Hers-Girou exerce pour le compte de la Communauté de Communes la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur le bassin versant du Girou.

Il est rappelé que le nombre de délégués est fixé par les statuts des différents syndicats et que l'élection de délégués suppléants n'est possible que dans la mesure où celle-ci a été prévue par les statuts.

Les délégués suppléants peuvent siéger au sein de l'organe délibérant avec voix délibérative en cas d'absence ou d'empêchement des délégués titulaires. Ils ne sont pas nominativement rattachés à un délégué titulaire.

**VU** les statuts du syndicat le Conseil Communautaire devra désigner **2 délégués Titulaires et 2 délégués Suppléants** pour représenter la Communauté de Communes des Coteaux du Girou au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant Hers GIROU.

Les délégués devront être élus par le Conseil Communautaire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Dès lors, le scrutin est secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité de l'organe délibérant de la Communauté de Communes.

**VU** l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles L 2121-21 et 5211-1 du CGCT,

**A l'unanimité les membres du Conseil Communautaire décident de ne pas procéder à la désignation des délégués au Syndicat Mixte du Bassin HERS GIROU à bulletin secret.**

Communauté de Communes des Coteaux du Girou – 31380 GRAGNAGUE

Tel : 05 34 27 45 73

Fax : 05 61 35 32 21

Courriel : [contact@coteauxdugirou.fr](mailto:contact@coteauxdugirou.fr)

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le 14/04/2026

ID : 031-243100732-20260410-202604033-DE

S'LO

## ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES

### SONT CANDIDATS

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	COMMUNES
AVERSENG Didier	GRAGNAGUE
DOMEZIL Coralie	VERFEIL

Ont obtenu :

DÉLÉGUÉS	NOMBRE DE VOIX
AVERSENG Didier	46
DOMEZIL Coralie	46

## ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS

### SONT CANDIDATS

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	COMMUNES
THIBAUD Nathalie	PAULHAC
DUVERGNE Camille	GARIDECH

Ont obtenu :

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	NOMBRE DE VOIX
THIBAUD Nathalie	46
DUVERGNE Camille	46

Pour rappel la liste des délégués élus sont :

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Communautaire désigne :

	NOMS ET PRENOMS	ADRESSES	COMMUNES	SEXES
Délégués Titulaires	1.AVERSENG Didier 2. DOMEZIL Coralie	145 avenue des Ecoles 18 chemin des Espos	GRAGNAGUE VERFEIL	M F
Délégués Suppléants	1.THIBAUD Nathalie 2.DUVERGNE Camille	23 chemin de l'Enfan 6 chemin Lutché	PAULHAC GARIDECH	F F

- **DE DONNER MANDAT** à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents. Pour copie conforme.

Le Président  
Jean-Baptiste CAPEL



La Secrétaire  
Nathalie RAOUX



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publiée par Jean-Baptiste CAPEL (Président)  
le: 14/04/2026